



Service émetteur :

Direction de la Santé publique
Pôle Prévention et Promotion de la Santé

Affaire suivie par : Pascal Drou
Courriel : pascal.drou@ars.sante.fr

Téléphone : 01 49 81.87.22
Télécopie : 01 48.98.09.39

Réf : PPS/PD/2018

PJ : 1

Date : 10 décembre 2018

Objet : convention CLS 2018-2022

Monsieur Jean- Claude KENNEDY
Maire de Vitry-sur-Seine
Hôtel de Ville
2 avenue Youri Gagarine
94400 Vitry sur Seine

BORDEREAU D'ENVOI

PIECES JOINTES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Objet :</p> <p>Contrat Local de Santé de VITRY-SUR-SEINE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 convention CLS 2018-2022 <p><i>Vous en souhaitant bonne réception</i></p>	1	<u>POUR ATTRIBUTION</u>

Le Délégué départemental
du Val-de-Marne

Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne



Dr Matthieu BOUSSARIE



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**CONTRAT LOCAL DE SANTE
VITRY-SUR-SEINE
2018-2022**

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Préambule

La santé ne se limite pas aux soins et à l'absence de maladie mais se conçoit, à l'instar de l'Organisation Mondiale de la Santé, comme un état de complet bien-être physique, mental et social. A ce titre, elle traverse et intéresse tous les secteurs de l'activité humaine, et subit l'influence de l'ensemble des déterminants environnementaux.

Le contrat local de santé (CLS) a été introduit par la loi dite HPST du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et a pour vocation de consolider les dynamiques territoriales de santé dans le cadre du Projet Régional de Santé. C'est un outil de territorialisation et un levier spécifique de la politique de santé. Il articule le projet régional de santé au niveau local en tenant compte des besoins sanitaires, sociaux et médico sociaux identifiés, des objectifs du plan régional de santé notamment en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, de renforcement de la coordination et d'organisation du parcours de santé. Il vise l'émergence d'une politique locale de santé concertée. Il articule les actions environnementales avec le niveau territorial du Grand Orly Seine Bièvre.

Le présent contrat a fait l'objet d'une concertation approfondie entre les parties prenantes (ARS, Etat, Ville) qui a été entamée dès la phase de diagnostic et la réunion de trois comités de pilotage les 11 décembre 2015, 27 juin 2016 et 17 mai 2017.

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 conforte le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné et donc mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des habitants.

Il incarne une dimension intersectorielle de la Politique Régionale de Santé et renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau, la coordination des financeurs, des acteurs et des politiques représentant la santé.

Le projet de santé régional 2012-2017 défini par l'ARS a été décliné en Plan Stratégique Régional de Santé 2013-2017 et comporte un certain nombre d'objectifs stratégiques qui doivent être reformulés dans le cadre du PRS 2 2018-2022. L'ARS s'engage à cofinancer la coordination du dispositif contractuel et à soutenir financièrement dans la mesure de ses moyens les actions qui répondent à ses objectifs prioritaires, comme ce fut le cas dans les années antérieures avec les actions de diminution des risques (totems d'échange de seringue, interventions auprès de publics prioritaires autour du 1^{er} décembre, prévention du harcèlement avec le PAEJ, etc.).

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Le présent contrat renforce aussi l'impact de la Politique de la Ville en matière de santé dans les quartiers prioritaires (Defresne – Vilmorin –Robespierre, Commune de Paris, Balzac et Colonel Fabien) en s'articulant avec le nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Par cette politique, l'objectif de l'Etat rejoint celui de la Ville : lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé au travers d'action ciblant les publics les plus en difficulté (résidents de foyers de travailleurs migrants et de CHRS, etc.).

La ville de Vitry sur Seine mène depuis de très nombreuses décennies déjà une **politique locale de santé importante et innovante en liaison avec tous les partenaires intervenant sur le territoire**. Pionnière dans de nombreux domaines de la santé (premier dispositif de prise en charge en santé mentale pédiatrique, un des premiers ateliers santé ville, etc.), la Ville **dispose de nombreuses structures municipales dans le secteur de la santé** : un centre municipal de santé (CMS), un service de soins infirmiers à domicile, un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), des centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des centres de planification et éducation familiale (CPEF) à gestion municipale en complément des structures départementales, un Point Accueil Ecoute Jeunes ainsi qu'un service promotion de la santé en charge de la coordination des actions de prévention et de promotion de la santé sur la ville avec les différents acteurs locaux et départementaux.

La politique municipale s'engage résolument dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et est sous-tendue par une préoccupation éthique constante d'aller vers les populations les plus à l'écart des circuits habituels d'accès à l'information, à la prévention et aux soins dans le respect de leur autonomie de choix. Cette préoccupation éthique engage la Ville à agir aussi sur les déterminants extérieurs, donc environnementaux, influant la santé pour ne pas se limiter à une seule responsabilité individuelle.

La promotion de la santé, via les ARS, exige de dépasser le cloisonnement institutionnel, sectoriel ou disciplinaire. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé impose quant à elle, la transversalité et l'articulation de cette dernière avec les services sociaux, médico-sociaux.

La transversalité est incarnée dans les territoires entre les politiques publiques et combinent plusieurs déterminants inhérents à la santé : l'éducation, la culture, l'environnement, l'habitat, le sport, les acteurs économiques,... Différentes politiques publiques sont à l'interface de ces déterminants telles que le Plan Climat-énergie territorial publié chaque année, le Projet Régional de Santé 2018-2022, le Plan Local de l'Habitat, le NPRU2, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,...

Avec l'appui de l'Etat, la ville dispose d'un **atelier santé ville (ASV) depuis 2002**, dispositif partagé avec la ville voisine d'Ivry-sur-Seine de lutte contre les inégalités territoriales de santé par lequel sont développées des actions de prévention en santé à destination spécifiquement des habitants des quartiers relevant de la politique de la ville. Intégré dès 2008 au contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S), l'ASV est désormais intégré dans le contrat de ville intercommunal.

Les ASV ont pour objectifs de :

- contribuer par leurs activités à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé entre les territoires d'une commune ou de leur regroupement
- de viser à conduire des programmes d'actions de santé de proximité dans les quartiers de la politique de la ville en développant de nouvelles stratégies de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

- de favoriser les approches transversales de santé globale, en travaillant au plus près des habitants et avec eux.

Afin de conforter sa politique en matière de santé, la municipalité a donc décidé de rentrer dans la démarche de contractualisation avec l'ARS en 2014 pour **appuyer et rendre visibles certaines dynamiques et actions existantes** ainsi que pour **développer de nouveaux projets** en cohérence avec les besoins de santé sur le territoire. Au demeurant, le Contrat Local de Santé ne recouvre qu'une partie des actions menées sur le territoire en matière de promotion de la santé et de l'environnement. Ainsi, certaines actions thématiques comme la nutrition, la promotion des dépistages organisés des cancers, etc. ne figurent pas dans le CLS, alors qu'elles sont régulièrement organisées par les différents partenaires (prévention de l'obésité par le conseil départemental, interventions auprès des collégiens, des agents des ESTAT, etc.).

La ville fait face à une croissance démographique importante qui se poursuivra dans les prochaines années, multipliant les besoins en termes d'accès aux droits aux soins et à la prévention.

La Ville doit répondre concrètement à la fois aux préoccupations de santé rencontrées au quotidien par les habitants et aux attentes des acteurs locaux en fixant les objectifs suivants :

- Coordonner les politiques de santé et réduire les inégalités d'accès aux droits, aux soins et à la prévention
- Répondre aux besoins et aux attentes des habitants par l'organisation d'actions concrètes autour de la santé
- Renforcer et coordonner les partenariats existants pour rendre plus efficace et cohérente l'action sur le terrain
- Anticiper les questions liées à la démographie médicale
- Accentuer l'information et la prévention pour amener chaque citoyen à se responsabiliser et être acteur de sa propre santé.
- Anticiper les problèmes de santé liés aux différents polluants présents dans l'environnement et mener des actions de prévention auprès des habitants

La santé

La réalisation d'un diagnostic partagé 2015-2016

Afin de définir les axes prioritaires du contrat local de santé, un diagnostic local en matière de santé a été réalisé. Il avait pour objectifs de recenser et d'actualiser les connaissances du territoire et de sa dynamique santé, d'identifier les besoins et ressources en matière de santé (besoins et souhaits des habitants et des professionnels, évolutions potentielles et ressources mobilisables) et enfin de mobiliser autour des questions de santé les habitants et les professionnels de santé.

Son périmètre comprenait l'étude de la santé de la population, l'interrogation des habitants et des professionnels sur leurs ressentis, les ressources sur le terrain vitriote en matière d'accès aux droits, aux soins, à la prévention et aux dispositifs médicosociaux.

Au-delà du recueil d'informations statistiques et de l'actualisation des données (sociodémographiques, démographie médicale, établissements et services présents sur le territoire), un questionnaire grand public a été diffusé et des entretiens ont été menés auprès d'acteurs institutionnels et professionnels de terrain.

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Les résultats des questionnaires ont ensuite été restitués lors de conseils de quartier.

Enfin, un prestataire extérieur a été sollicité pour mener une étude plus fine et spécifique sur l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics en situation de très grande précarité.

Données du diagnostic

Le diagnostic a montré que la ville de Vitry-sur-Seine est devenue depuis 2013 la première ville du Val de Marne avec en 2014, derniers chiffres disponibles, **91 870 habitants** et une **croissance soutenue** de 0,7 % par an depuis plusieurs années. Elle se caractérise par **des indicateurs de précarité importants** (CMU, RSA, taux de chômage) qui révèlent les disparités sur le territoire et touchent tous les âges de la vie. Cette précarité croissante a émergé aussi lors des entretiens avec les professionnels et est bien présente dans la composition de l'échantillon des répondants du questionnaire.

Particulièrement, il convient de souligner que la population vitriote se caractérise par un fort pourcentage de jeunes : 34 968 vitriot(e)s ont moins de 30 ans et représentent 40 % de la population locale. C'est dans cette strate démographique que l'on relève le plus fort taux de pauvreté sur la commune (source Insee).

Les plus de 60 ans constituent 17,7% de la population locale. On estime que la population des plus de 75 ans devrait doubler d'ici 2050, celle des plus de 85 ans tripler. L'accroissement du nombre de personnes en perte d'autonomie (bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie) est estimé en projection à + 30 % d'ici 2025 et + 80 % d'ici 2040. L'augmentation de la population âgée a un impact sur les besoins d'accompagnement en matière de maintien à domicile et de services : soins infirmiers, hospitalisation à domicile, aide à la vie quotidienne (ménage, portage de repas, transport, alarme, petits travaux...).

D'autre part, la pauvreté des personnes âgées va se développer, du fait des perspectives de niveau de retraite moins favorables. On constate dès à présent les signes de cette évolution notamment chez les femmes et les populations migrantes. Les acteurs de l'urgence sociale ainsi que les associations caritatives alertent : les personnes âgées redeviennent leur public. L'isolement accompagne souvent le vieillissement et la pauvreté.

Pour autant, l'étude complémentaire ciblée sur les populations en très grande précarité a montré qu'il n'y a avait pas de populations totalement à l'écart des services de santé sur le territoire vitriot et que le « filet de sécurité » restait encore efficace.

Si globalement les vitriots interrogés se disent satisfaits de leur santé et de leur quartier, les questionnaires ont fait remonter de fortes attentes en matière d'amélioration de l'environnement, d'élargissement de l'offre médico-sociale, de celle de prévention, particulièrement en matière d'addictions, et, de la part des professionnels, un très grand besoin en structures de prise en charge en matière de santé mentale adulte et surtout enfant.

Le questionnaire a montré aussi une grande méconnaissance de la part du public du mode d'emploi du système de santé (filières de soin, utilisation du SAMI, des urgences hospitalières, etc.) nécessitant des actions redoublées de communication.

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Les professionnels ont aussi souligné les difficultés de prise en charge des personnes souffrant d'addictions ou étant à risque (jeunes par exemple), avec des risques de « perte en ligne » (patients ne suivant pas la totalité du parcours souhaitable du fait d'incohérence ou de difficultés de prises de rendez-vous).

De nombreux partenariats sont tissés sur le territoire par la ville avec les différents acteurs institutionnels et associatifs (SAMSAH, ESAT, CRF, AGE ET VIE, etc.) et des instances régulières de concertation intersectorielle et d'information mutuelle sont mises en place (mardis de Vitry, groupes thématiques de travail pour les personnes porteuses de handicap, pour les personnes migrantes, cercle des aidants familiaux).

➤ L'offre médico-sociale

La ville dispose de nombreuses structures et services d'accompagnement sur son territoire en direction des personnes âgées (quatre résidences autonomie, un EHPAD, un SPASAD) pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes), pour l'hébergement des personnes en situation de précarité ou encore des structures d'hébergement spécifiques (résidences sociales, pour jeunes travailleurs, pour les étudiants, CHRS accueillant hommes et femmes).

Toutefois, le diagnostic a montré qu'au regard des besoins actuels (enfants en situation de handicap mental ou psychique notamment dont la prévalence va croissant) et des perspectives à venir (accroissement et vieillissement de la population), ces structures restent très insuffisantes pour certains d'entre eux.

➤ L'offre de prévention

En matière de prévention primaire et outre les actions menées par le service promotion de la santé, sont présentes différentes structures sur la ville : PMI, CPEF, Point Accueil Ecoute Jeunes. Le CMS est habilité comme centre de vaccinations. Ces dernières font l'objet d'un envoi personnalisé aux parents d'enfants qui atteignent les âges clés de ces obligations. La procédure va être révisée avec la modification des obligations vaccinales. De même une concertation est en cours avec les acteurs du territoire (ARS, PMI, CMS) sur les mesures à prendre pour pallier la baisse des effectifs des professionnels sur le terrain.

Les actions de prévention secondaire sont essentiellement menées au sein du centre municipal de santé habilité comme centre de lutte anti tuberculose et CEGIDD.

Les différentes actions menées doivent être renforcées afin de mieux répondre aux besoins, en particulier en ce qui concerne la prise en charge et la prévention des addictions, lacunaires et qui a motivé l'organisation d'une table ronde¹ sur ce thème dans le cadre du forum santé² ainsi que le lancement d'une réflexion début 2018 sur la création d'une consultation jeunes consommateurs de cannabis au CMS.

➤ L'offre de soins

¹ Avec le Dr de Beaurepaire chef du pôle psychiatrique de Vitry et M. Alain Morel, directeur d'Oppelia

² Qui a rassemblé AIDES, DPMI T5, CLIC 7, Réseau RENIF, MCATS, Ligue contre le Cancer, EFS, Espace Les Monis, ANPAA, UNAFAM, ADOC 94, CPAM, REVDIAB, Migration santé, Sophrologie 94, Ages et Vie, Hôpital privé de Vitry (Pasteur et Noriets)

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Le diagnostic a montré que la ville dispose d'une accessibilité potentielle en offre libérale de soins ambulatoires un peu plus importante que les autres villes de la petite couronne (58 à 69 Equivalents Temps Plein de médecin pour 100 000 habitants) mais qui diminue. Cette diminution va s'accroître dans les prochaines années avec les départs à la retraite de médecins généralistes qui ne sont pas remplacés, alors même que la population augmente considérablement.

Cette question de la démographie médicale a fait l'objet de deux pistes de réflexion au sein de la ville encore actives : Maison de santé universitaire, et une réflexion sur un format innovant de Société Coopérative d'intérêt collectif. De nombreux contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour permettre l'accès à des locaux dans des conditions financières avantageuses, mais ces axes doivent se doubler d'actions concrètes de renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels.

La densité des spécialistes reste importante par rapport aux autres villes du département, mais ils sont concentrés à la Clinique Pasteur (63%). 57% des médecins spécialistes exercent en secteur 1, essentiellement en ville, 60% des spécialistes exerçant au groupe Pasteur étant en secteur 2 (soit 80% des praticiens de ce secteur 2 exerçant sur le territoire vitriote).

La densité des autres professionnels libéraux est sensiblement similaire à celles du département et de la région.

A l'offre de soins libérale, s'ajoutent l'offre publique ambulatoire (CMS, CMPP, SSIAD, CMP, 3 CPEF, 5 PMI) et l'offre hospitalière privée qui regroupe les cliniques Pasteur et des Noriets. La ville dispose également sur son territoire d'un SAMI – service d'accueil médical initial – dont la fréquentation ne cesse d'augmenter depuis sa création en 2005

Mais l'offre de soins reste insuffisante au regard des évolutions à venir (nombreux départs en retraite des médecins, manque de professionnels dans certaines spécialités comme l'ophtalmologie, la pédiatrie ou la gynécologie alors que la population est en forte croissance).

Les lacunes constatées par le diagnostic en matière de suivi et de prise en charge des questions de santé mentale sous-tendent la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale qui est en cours.

Les éléments issus de ce diagnostic serviront de base pour mesurer l'évolution de la mobilisation des professionnels et des habitants en matière de santé, une fois les actions menées. Des enquêtes régulières auprès des usagers et des entretiens auprès des professionnels permettront d'obtenir des retours susceptibles d'infléchir les actions dans le futur. Un bilan annuel sera proposé.

Un nouveau diagnostic participatif pourra être proposé en fin de contrat sur certains axes prioritaires afin de recueillir les avis des habitants et des professionnels et de mesurer les évolutions.

L'environnement

On sait la part des déterminants environnementaux dans l'émergence des problèmes de santé et l'importance d'en tenir compte dans les programmes régionaux de santé. La Ville porte depuis de nombreuses années l'ambition d'un développement durable.

Par ses choix en matière d'aménagement :

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Si la dimension santé n'est pas explicitement évoquée dans le projet de territoire, intitulé « projet de ville/projet de vie », issu d'une large concertation avec la population et les acteurs locaux en 2004 et 2005, elle apparaît en filigrane dans l'ensemble de la démarche et dans les orientations, qui ont notamment été reprises dans le PADD du PLU de 2006, révisé en 2013 :

- Pérenniser, développer, diversifier les activités et les emplois ;
- Permettre à chacun d'habiter selon ses besoins ;
- Faciliter les transports et les déplacements ;
- Une ville pour toutes et tous et à tous les âges de la vie ;
- Améliorer la qualité de l'environnement urbain, selon 3 angles :
 - o Améliorer le cadre de vie des vitriots et révéler le paysage (avec notamment des cœurs d'îlots verts à préserver) ;
 - o Valoriser les ressources durables du territoire (eau, énergie) ;
 - o Rendre le territoire plus résistant (réduire les risques industriels et les pollutions liées aux sols pollués, gérer les risques naturels).

Globalement, l'ensemble de ces objectifs **participent à la santé et au bien-être de la population**. Ainsi, on sait que le chômage et la précarité sont des causes importantes de mal-être et de maladie. Créer de l'emploi permet d'agir sur la santé. De même, le développement d'une offre d'habitat conséquente (objectif de construction de 750 logements par an) et variée, maintenant un taux de 40% de logements sociaux, permet à tous d'habiter en zone urbaine dense, bien desservie par les transports en commun, et lutte ainsi contre les ségrégations. Au-delà du bien-être apporté, ces orientations concourent également à limiter les émissions de gaz à effet de serre, et de polluants atmosphériques générés par les déplacements.

L'ensemble des projets urbains mis en œuvre sur la ville contribue à la mise en œuvre de ces principes, notamment le projet de renouvellement urbain, et les multiples ZAC présentes sur le territoire.

Le nouveau PNRU offrira l'opportunité de développer des **synergies entre les actions d'urbanisme et la santé** au travers, entre autre, **les études d'impact en santé** qui devraient se développer dans l'avenir et permettre au territoire vitriot d'organiser son aménagement au plus proche des intérêts de la santé des habitants à court, moyen et long terme. L'évaluation d'impact en santé permet en effet de montrer l'intérêt de tous à collaborer en intégrant la santé dès la phase d'élaboration des projets de construction. Cette dynamique qui intègre à la fois la santé, l'urbanisme, le logement, l'environnement, vise à améliorer la qualité urbaine et la qualité de vie des vitriots.

Par sa politique en matière d'habitat :

La ville de Vitry-sur-Seine cherche également à **promouvoir un habitat de qualité** pour répondre aux besoins identifiés de la population locale d'une part, et à s'assurer de la cohérence des projets de logements en ZAC et dans le diffus, d'autre part.

Ainsi, elle a adopté une charte des promoteurs en juin 2013 dans laquelle ses attentes sont précisées :

- Répondre aux besoins de la population locale, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif, tout en respectant les orientations d'aménagement urbain sur la ville ;
- Répondre aux ambitions du développement durable ;
- Favoriser l'accès à la propriété des vitriots, dans une logique de maîtrise des prix.

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Elle mène également des **actions de lutte contre l'habitat indigne**. La ville mène depuis la fin des années 90 des OPAH, qui visent à améliorer les conditions d'habitat privé, sur des secteurs dégradés. Des procédures d'insalubrité ou de péril sont également mises en œuvre, afin de redonner des conditions de vie décentes aux habitants. Cette action a permis de réduire drastiquement les cas de saturnisme aujourd'hui très épisodiques et liés à d'autres sources d'intoxication que l'habitat.

Un plan de sauvegarde concernant 180 logements a été mis en œuvre pendant une dizaine d'année. De nouveaux dispositifs opérationnels sont en cours de mise en place : OPAH copropriétés dégradées, veille sur les copropriétés en difficulté, etc...

La ville est très active dans la lutte contre la précarité énergétique ; à l'initiative de la création de l'Agence Locale de l'Energie du Val de Marne en 2007, Vitry passe depuis lors des conventions avec cette agence afin de pouvoir accompagner les vitriots dans la maîtrise de la demande en énergie, et dans la résorption de la précarité énergétique.

Entre 2011 et 2015, la ville a mené avec les bailleurs sociaux des actions de sensibilisation des habitants sur les thèmes de la réduction des consommations d'énergie et d'eau et sur les déchets. Ainsi, plus de 7 500 foyers ont été sensibilisés.

Aujourd'hui, cette action est reconduite pour 3 années, avec les bailleurs sociaux, pour une sensibilisation des foyers sur les thèmes de l'énergie, de l'eau et sur le « **bien vivre dans son logement** », avec notamment une sensibilisation sur la qualité de l'air et l'importance de l'aération.

La ville de Vitry est aussi un **territoire test dans la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique**, initiée par le Département en 2015 en complémentarité du financement des impayés en énergie par celui-ci et le CCAS. Ainsi, depuis octobre 2015, 5 ambassadeurs de l'énergie sont affectés au territoire, et ont pour mission de repérer les foyers et de les orienter vers les dispositifs d'aide à la maîtrise de la demande en énergie les plus appropriés.

Par sa politique en matière d'amélioration du cadre de vie :

Vitry a toujours été en pointe en matière de surveillance de la qualité de l'air, disposant d'une des premières stations AIRPARIF installées dans la région.

Développement d'une trame verte et bleue :

La ville de Vitry attache une très grande importance à la présence de nature en ville. De nombreux parcs sont présents et tous les projets urbains actuels visent à permettre un accès à la nature. La suppression de l'usage des produits phytosanitaires par les agents municipaux est aujourd'hui complète.

La ville élabore aujourd'hui une trame verte et bleue sur l'ensemble de son territoire, qui se veut support de biodiversité mais aussi de mobilités douces et de support paysager. Elle concerne aussi bien l'espace public que la préservation de « cœurs d'îlots », espaces verts à préserver sur le domaine privé.

Lutte contre le bruit

Avant même que la ville ne soit obligée de réaliser son PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement), elle avait adopté, en 2007, un plan municipal de maîtrise de l'environnement sonore.

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Ainsi, c'est la seule ville du Val-de-Marne qui a demandé au Préfet, en 2008, le classement sonore des infrastructures communales de plus de 5 000 véhicules/jour. Depuis, elle a adopté la cartographie stratégique du bruit en 2009 et son PPBE en 2013.

Lutte contre les nuisances générées par la gestion des déchets

Grâce au déploiement de la collecte pneumatique sur environ 10 000 foyers à terme, la ville cherche à limiter les nuisances générées par la gestion des déchets, qu'il s'agisse d'encombrement des trottoirs et donc de gêne à la circulation des piétons, de gêne à la circulation causée par les camions bennes, ou encore de la présence de cafards et de rats liée aux mauvaises conditions de stockage des bacs à ordures ménagères. Ce dispositif permet également de réduire le nombre de camions circulant à Vitry et donc les émissions de polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre.

Une évaluation de la satisfaction des 1 230 premiers foyers desservis par la collecte pneumatique a été réalisée : 80% des utilisateurs trouvent que ce nouveau système a amélioré la propreté de leur résidence.

Par sa politique Climat -Energie

La ville est fortement impliquée dans des projets de développement durable et est consciente des enjeux climatiques et de la raréfaction des énergies fossiles. Elle s'est donc engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) fin 2013 et poursuit 2 objectifs :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur son patrimoine et ses services mais aussi sur son territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux conséquences irréversibles du changement climatique.

La compétence « plan climat air énergie » a été transférée à la Métropole et aux Territoires. Cependant, la municipalité a souhaité maintenir l'élaboration d'un **programme communal énergie climat**, qui s'applique à son territoire, et qui a été adopté au Conseil Municipal du 28 juin 2017 avec 9 axes stratégiques :

- Réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel ;
- Favoriser une urbanisation durable ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération ;
- Réduire l'impact de la surconsommation de biens ;
- Préserver la qualité de l'air ;
- Mettre en place une politique d'adaptation au changement climatique ;
- Engager la collectivité dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Communiquer sur ce programme d'actions et mobiliser ;
- Réduire les consommations d'énergie dans l'industrie, les entreprises et les commerces.

Des actions en lien avec la santé sont présentes dans une grande partie de ces axes. L'amélioration de la qualité de l'air, la diminution de la consommation d'énergie dans l'habitat, le développement des énergies non fossiles, la lutte contre les îlots de chaleur ou la sensibilisation au gaspillage alimentaire sont des actions qui vont permettre une amélioration du cadre de vie des habitants et donc de leur santé.

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Axes d'intervention proposés

La santé

Trois grands axes d'intervention en santé sont proposés au regard des éléments du diagnostic :

* **Les actions transversales** qui ont pour objectif à la fois de soutenir les professionnels de première ligne :

- en les formant aux actions de promotion de la santé ;
- en mettant à leur disposition des outils pédagogiques ;
- en mobilisant les partenariats pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- en les accompagnant dans leurs actions auprès des habitants.

Elles doivent également permettre d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants. Différentes actions sont envisagées :

- améliorer l'accès au système existant (communication, création d'un annuaire et d'une cartographie interactive des structures de santé) ;
- anticiper la déconnection de la démographie médicale et paramédicale des besoins liés à l'augmentation de la population ;
- améliorer l'offre médico-sociale sur le territoire.

* Des **actions particulières doivent être menées auprès de publics spécifiques et prioritaires**. Il s'agit plus particulièrement des publics en situation de précarité, des jeunes et des seniors.

Au-delà des actions déjà menées et qui se doivent d'être confortées, certaines d'entre elles méritent d'être développées (notamment en direction des personnes âgées).

* Certaines **thématiques prioritaires** sont ressorties du diagnostic et méritent une attention particulière avec le développement d'actions en la matière. Il s'agit de :

- la santé mentale ;
- les addictions ;
- la santé relationnelle, affective et sexuelle ;
- les vaccinations.

L'Environnement

Quatre grands axes stratégiques en santé environnement ont été retenus, déclinés en 9 actions.

* **Améliorer le cadre de vie** des vitriots :

- Par le développement de la nature en ville ;
- Par l'amélioration de la propreté notamment auprès des bailleurs ;
- Par le développement de la collecte pneumatique.

* **Lutter contre la précarité énergétique** :

- Diminuer le nombre de foyers en situation de précarité énergétique ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie – porte à porte dans le parc social ;
- Sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie dans le cadre du Défi des Ecoles à Energie Positive.

* **Développer la mobilité durable**

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

- Développer les circulations douces (marche, vélo).
 - o Favoriser la marche par un jalonnement piétons dans la ville
- Inciter à l'usage des transports en commun

*** Améliorer les conditions d'habitation :**

- Par la mise en place d'une OPAH copropriété ;
- Par des actions de sensibilisation au bien vivre dans son logement.

Les différentes actions sont développées dans les fiches spécifiques jointes.

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Durée du contrat

Le contrat est signé pour une durée de 5 années : 2018-2022.

Il pourra faire l'objet d'une prolongation à l'issue du PRS 2018-2022 et de révisions par voie d'avenants pour ajuster la programmation si le comité de pilotage le juge nécessaire (émergence de besoins nouveaux...).

Suivi du dispositif

La coordination est assurée par un personnel qualifié et dédié à temps plein à la mise en œuvre et au déploiement du dispositif conformément à la convention triennale passée avec l'ARS, il est rattaché au sein du service promotion de la santé.

Cette coordination s'attachera à assurer l'intersectorialité et à animer des groupes thématiques et comités techniques.

➤ **Le comité de pilotage stratégique :**

Il se réunira au moins une fois par an et lui reviendra de :

- suivre les orientations stratégiques du CLS, valider son contenu et son actualisation régulière ;
- fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre ;
- veiller à la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé ;
- suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.

Il est composé de:

- représentants des instances signataires du contrat : Maire, ARS, Préfet
- représentants des principales instances ressources sur le territoire (CPAM 94 - CD94)
- le Maire ou adjoints en charge des secteurs concernés,
- du directeur général adjoint et le directeur des services de la santé

➤ **le comité de suivi opérationnel**

Il lui reviendra :

- d'accompagner et de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions en lien avec des orientations stratégiques du contrat local de santé ;
- de préparer les séances du comité de pilotage ;
- d'organiser l'évaluation de la mise en œuvre du contrat local de santé et de valoriser les résultats auprès du comité de pilotage ;
- d'être force de proposition auprès du comité de pilotage.

Il se réunira autant que de besoin sur la durée du CLS, sous la responsabilité de la direction de la santé, et sera composé :

- des membres de l'équipe projet (service promotion de la santé) ;

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

- de responsables des différents secteurs de la direction de la santé (CMS, CMPP, PAEJ, PMI) et départementaux (PMI, CPEF, EDS) ;
-
- des représentants des autres services municipaux concernés ;
- Représentants des libéraux associations et institutionnels (Conseil de l'ordre des médecins et URPS médicaux et paramédicaux)
- ADOC 94
- DDSCS
- DRIHAL
- **EDS**
- La responsable de la circonscription des PMI
- Directeur de l'Hôpital privé de Vitry
- Médecin coordinateur des actions de promotion de la santé en direction des élèves (EN)
- Représentants d'associations d'usagers
- Structures associatives.

La composition du comité de suivi opérationnel pourra être élargie ou restreinte en fonction des besoins et des thématiques abordées.

Equipe projet : Service Promotion de la Santé

La fonction de coordinateur du CLS est d'assurer le suivi opérationnel du comité auprès des acteurs locaux et s'appuiera sur le travail collaboratif de ses collègues et notamment de l'expertise du médecin de santé publique.

Le coordinateur sera pilote d'actions spécifiques du CLS et proposera la méthodologie concertée et adaptée aux actions, aux partenariats.

Evaluation

Tous les projets menés par la Ville font l'objet d'évaluation de processus et d'activité. Les indicateurs de résultats en matière de santé ne sont pas toujours disponibles, hormis certaines circonstances spécifiques (bilan des 4 ans en maternelle, certificats du huitième jour, etc.). Les stratégies menées font elles aussi l'objet d'évaluations régulières réajustant les actions en fonction des résultats.

Les avis des habitants et des professionnels seront recueillis en continu par les évaluations menées dans le cadre des projets et/ou des groupes de travail et un nouveau diagnostic participatif pourra être mené à l'échéance du contrat avec une enquête et/ou un questionnaire.

Les évolutions observées par rapport au diagnostic mené en 2015-2016 permettront d'avoir une idée des effets, mais sans pouvoir réellement déterminer si ces évolutions seront directement liées au programme ou à des effets intercurrents (changement de profil de la population, etc.), ce qui

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

nécessiterait des outils méthodologiques sophistiqués et hors de portée (et hors de proportion financière par rapport aux enjeux).

Le référentiel de l'ARS³ propose une soixantaine d'indicateurs qui serviront de base à l'élaboration d'un tableau de bord à partir des informations recueillies habituellement dans le cadre des projets.

A la fin des cinq années théoriques du PRS 2, le questionnaire proposé par l'ARS pourra être renseigné, en tentant autant que possible de faire la part entre ce qui relève spécifiquement du CLS et ce qui relève d'autres politiques sectorielles (petite enfance, retraités, etc.) menées par la Ville ou d'autres acteurs intervenant sur le territoire.

³ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/CLS-referentiel.pdf>

Fiches Actions

Axe d'intervention A : Actions transversales _____ **3**

1. Etayer les professionnels du territoire en matière d'éducation pour la santé et de promotion de la santé _____ **4**

- 1.1 Former les professionnels aux actions de promotion de la santé _____ 4
 - Organiser des sessions de formation à la demande des équipes _____ 4
- 1.2 Mettre à disposition des professionnels des outils pédagogiques _____ 5
 - Faire connaître le centre de documentation et élargir son offre _____ 5
- 1.3 Mobiliser les partenariats pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) _____ 7
 - Poursuivre l'organisation des mardis de Vitry trimestriels _____ 7
- 1.4 Accompagner les professionnels dans leurs actions auprès des habitants et intervenir avec eux _____ 8
 - 1.4.1 Actions auprès des habitants _____ 8
 - 1.4.2 Former des médiateurs santé _____ 9

2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote _____ **10**

- 2.1 Améliorer l'accès au système existant _____ 10
 - 2.1.1 Organiser une communication spécifique sur le mode d'emploi du système de santé _____ 10
 - 2.1.2 Mettre en place un annuaire et une cartographie interactive des structures de santé _____ 12
- 2.2 Anticiper la déconnection de la démographie médicale et paramédicale des besoins liés à l'augmentation de population _____ 13
 - 2.2.1 Rendre le territoire vitriot attractif pour des jeunes professionnels _____ 13
 - 2.2.2 Accompagner les professionnels qui souhaitent s'installer à Vitry _____ 14
- 2.3 Améliorer l'offre médico-sociale sur le territoire _____ 15
 - 2.3.1 Augmenter les structures de prise en charge des enfants porteurs de handicap psychique ou mental _____ 15
 - 2.3.2 Augmenter l'offre de service à la personne pour les personnes âgées en vue de leur maintien à domicile dans de bonnes conditions _____ 16

Axe d'intervention B : Actions destinées à des publics spécifiques _____ **17**

1. Publics en situation de précarité _____ **18**

- 1.1 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé _____ 18
 - Organiser des actions spécifiques auprès de ces publics _____ 18

2. Jeunes _____ **19**

- 2.1 Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des moins de 25 ans _____ 19
 - 2.1.1 Poursuivre la mise à disposition du PAEJ – point d'accueil écoute jeunes _____ 19
 - 2.1.2 Améliorer la visibilité des CPEF _____ 20
 - 2.1.3 Identifier et repérer les actions de prévention menées en milieu scolaire afin de les articuler avec l'ensemble des actions menées sur le territoire _____ 21

3. Séniors _____ **22**

- 3.1 Développer et coordonner les actions de prévention menées auprès des séniors _____ 22
 - Poursuivre et développer l'organisation d'actions de prévention et communiquer _____ 22

Axe d'intervention C : Actions thématiques	23
1. Santé mentale	24
1.1 Améliorer l'accès aux droits et aux soins en santé mentale	24
Mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	24
2. Prévenir et prendre en charge les consommations de produits addictifs	26
2.1 Améliorer l'accès aux soins en addictologie des vitriots	26
2.1.1 Mettre en place un dispositif d'accueil « jeunes consommateurs de cannabis »	26
2.1.2 Mieux structurer les filières d'accès aux soins en addictologie et fluidifier les parcours	27
2.2 : Améliorer l'accès à la prévention en addictologie des vitriots	28
2.2.1 Programmer des actions de prévention alcool-tabac-cannabis et autres produits	28
3. Santé relationnelle, affective et sexuelle	29
3.1 Promouvoir la santé relationnelle affective et sexuelle	29
3.1.1 Organisation de projets et d'ateliers	29
3.1.2 Réduction des risques	30
4. Promotion de la vaccination	31
4.1 Communiquer sur les recommandations vaccinales	31
4.1.1 Envoi personnalisé de courriers aux parents à des âges clés	31
4.1.2 Organiser un événement autour de la semaine européenne de vaccination	32
Axe d'intervention D : Environnement	33
1. Améliorer le cadre de vie des vitriots	34
1.1 Développer la nature en ville	34
Intégrer la nature dans les projets d'aménagement	34
1.2 Améliorer la propreté chez les bailleurs	35
Améliorer les conditions de pré-collecte des déchets	35
1.3 Développer la collecte pneumatique	36
2. Lutter contre la précarité énergétique	37
2.1 Diminuer le nombre de foyers en situation de précarité énergétique	37
Lutte contre la précarité énergétique - Action sur Vitry de la PRET (plateforme de la rénovation énergétique pour tous)	37
2.1 Sensibiliser aux économies d'énergie – porte à porte dans le parc social	38
Ambassadeur développement durable : sensibilisation aux économies d'énergie	38
2.2 Sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie	39
Défi école à énergie positive	39
3. Développer la mobilité durable	40
3.1 Développer les circulations douces	40
Intégrer la mobilité douce dans les projets d'aménagement	40
4. Améliorer les conditions d'habitation	41
4.1 Mettre en œuvre une OPAH copropriété	41
Mise en œuvre une OPAH copropriété	41
4.2 Sensibiliser les habitants au bien vivre dans leur logement	42
Ambassadeur développement durable : sensibilisation au bien vivre dans son logement	42

Axe d'intervention A : Actions transversales

Axe stratégique	1. Etayer les professionnels du territoire en matière d'éducation pour la santé et de promotion de la santé
Objectif de l'action	1.1 Former les professionnels aux actions de promotion de la santé
Intitulé de l'action	Organiser des sessions de formation à la demande des équipes
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Le diagnostic a montré une grande méconnaissance du public à l'égard des notions de prévention et d'Education Pour la Santé (EPS). De même les professionnels ont exprimé le grand besoin de mener des actions de terrain auprès du public mais de ne pas toujours en avoir les compétences ni les moyens. Plusieurs structures vitriotes ont déjà sollicité l'équipe du service promotion de la santé pour des actions de formation sur ces sujets, actions qui seront développées en fonction des demandes.
Description de l'action	Organisation de formations à la carte, éventuellement thématiques sur la promotion de la santé
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Toutes les structures du territoire vitriote concernées par la promotion de la santé
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Dès début 2017 et au fil de l'eau, en fonction des demandes formulées Personnel du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) formé sur le bon usage du médicament au 1 ^{er} trimestre 2017
Public visé/ public bénéficiaire	Tous les professionnels agissant sur le territoire vitriote impliqués dans la santé
Moyens	Temps de travail de l'équipe du Service Promotion de la Santé et des professionnels formés, salle de réunion, mise à disposition d'outils en fonction des thématiques choisies.
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de formations réalisées chaque année Nombre de professionnels formés
Point de vigilance ou contraintes	Veiller à proposer des formations attractives permettant une mobilisation des professionnels

Axe stratégique	1. Etayer les professionnels du territoire en matière d'éducation pour la santé et de promotion de la santé (suite)
Objectif de l'action	1.2 Mettre à disposition des professionnels des outils pédagogiques
Intitulé de l'action	Faire connaître le centre de documentation et élargir son offre
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré que les professionnels ont besoin de disposer à proximité d'une panoplie d'outils pédagogiques susceptibles de les aider dans leurs actions de proximité.</p> <p>Le service promotion de la santé dispose depuis 2011 d'un point documentaire décentralisé grâce au partenariat avec le CODES 91. Suite à la dissolution de cette structure, la ville a accepté de récupérer début 2017 sa pédaothèque très importante. Cette offre élargie permet ainsi aux professionnels du territoire de disposer, d'outils très nombreux sur différents thématiques, de les emprunter. Des conseils méthodologiques peuvent également être dispensés. 561 outils pédagogiques et 37 expositions sont disponibles en prêt.</p>
Description de l'action	<p>Relayer auprès des professionnels du territoire l'existence du centre de documentation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actualisation du catalogue d'outils pédagogiques et d'expositions en ligne sur le site de la Ville • accueil et accompagnement des professionnels souhaitant emprunter un outil ou une exposition. • organisation d'une réunion semestrielle d'une demi-journée de présentation d'outils thématisée. <p>Cette offre pourra être étendue au-delà du territoire de la Ville en fonction de l'évolution des demandes et la possibilité matérielle d'y répondre.</p>
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires à mobiliser ou impliqués	Toutes les structures du territoire vitriot concernées par la promotion de la santé (professionnels de santé, de l'éducation nationale ou encore de structures médico-sociales)
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	<p>Dès début 2017, en cours</p> <p>Demi-journée de présentation deux fois par an : Prochaine : 16 janvier 2018 sur le thème de la vie affective et sexuelle</p>
Public visé/ public bénéficiaire	Tous les professionnels intéressés par les questions d'éducation pour la santé et la promotion de la santé
Moyens	Temps de travail de l'équipe du service promotion de la santé et des professionnels formés, salle de stockage et de présentation, outils de gestion du centre, site Internet de la Ville
Financement	Ville et conseil départemental sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de demi-journées de présentation des outils réalisées.</p> <p>Nombre de professionnels mobilisés</p> <p>Nombre d'outils et d'expositions empruntés</p>

Ville de Vitry-sur-Seine

	Nombre de conseils méthodologiques et d'accompagnements apportés
Point de vigilance ou contraintes	Veiller aux moyens humains du service promotion de la santé de répondre à l'évolution de la demande. Actualisation régulière du fonds documentaire par une veille mensuelle attentive

Axe stratégique	1. Etayer les professionnels du territoire en matière d'éducation pour la santé et de promotion de la santé (suite)
Objectif de l'action	1.3 Mobiliser les partenariats pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)
Intitulé de l'action	Poursuivre l'organisation des mardis de Vitry trimestriels
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le besoin de contacts plus importants des professionnels et la nécessité de développer des partenariats afin de faciliter la communication entre eux conduit à poursuivre cette action et à la développer. Malgré les obstacles rendant difficile de joindre les professionnels libéraux, l'existence d'une instance de concertation avec des comptes rendus réguliers permet de créer une dynamique territoriale.</p> <p>Initiés dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, et au départ concernant les quartiers en politique de la ville, les mardis de Vitry se sont élargis à tous les territoires de la Vitry et aux différents publics concernés.</p>
Description de l'action	<p>Organisation de 3 réunions par an des professionnels concernés par chacun des publics spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes • Séniors • Personnes en situation de vulnérabilité <p>Ces mardis permettent de coordonner les actions décrites dans la fiche action 2 mais aussi de servir d'infrastructure de réflexion pour toutes les dynamiques locales (diagnostic, CLSM, CLS, annuaires, cartographie, etc.) Préparation de réunions thématiques, mobilisant un intervenant extérieur si nécessaire et sur demande des participants.</p>
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Tous les professionnels du territoire Intervenants extérieurs en fonction des thématiques
Durée de l'action/ échancier ou calendrier	Réunions trimestrielles en cours
Public visé/ public bénéficiaire	Tous les professionnels concernés par la santé, les structures médicosociales, le Centre communal d'action sociale, l'espace départemental des solidarités
Moyens	Temps de travail de l'équipe du Service Promotion de la Santé et des professionnels, mise à disposition de salles de réunion
Financement	Ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions réalisées Nombre de professionnels mobilisés
Point de vigilance ou contraintes	Choix de thèmes et d'intervenants attractifs pour maintenir l'attention et la participation des professionnels

Axe stratégique	1. Etayer les professionnels du territoire en matière d'éducation pour la santé et de promotion de la santé (suite)
Objectif de l'action	1.4 Accompagner les professionnels dans leurs actions auprès des habitants et intervenir avec eux
Intitulé de l'action	1.4.1 Actions auprès des habitants
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré une grande méconnaissance du public à l'égard des notions de prévention et d'éducation pour la santé (EPS). De plus, les difficultés rencontrées par les associations et autres intervenants de terrain ont engendré une raréfaction des interventions en EPS, singulièrement auprès des publics vulnérables, en incitant les professionnels à se recentrer sur leur « cœur de métier » (éducateur, travailleur ou intervenant social...).</p> <p>La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé requiert une attention soutenue dans les quartiers dits prioritaires et auprès des populations les plus à l'écart des circuits d'information.</p> <p>Par l'accompagnement des professionnels, l'objectif est aussi de les faire monter en compétences pour les aider à prendre le relais et pouvoir intervenir seuls.</p>
Description de l'action	Organisation de réunions et d'animations auprès des habitants et plus particulièrement des quartiers prioritaires sur des thématiques choisies par eux-mêmes, avec la participation active des professionnels des structures
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Centres sociaux Associations de quartier Bénévoles Professionnels du territoire Intervenants extérieurs
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Interventions en cours auprès de différentes structures demandeuses (Centre de quartier Germain Defresne, Accueil plus, CRF, etc.). Prise de contact avec d'autres partenaires (résidences logement, foyers de travailleurs migrants, etc.)
Public visé/ public bénéficiaire	Population générale avec un accent vers les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
Moyens	Temps de travail du service promotion de la santé et des professionnels salles de réunion, mobilisation des outils selon la thématique.
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de structures identifiées Nombre de réunions/animations/projets menés Nombre de professionnels concernés
Point de vigilance ou contraintes	Maintien de la mobilisation des structures partenaires

Axe stratégique	1. Etayer les professionnels du territoire en matière d'éducation pour la santé et de promotion de la santé (suite)
Objectif de l'action	1.4 Accompagner les professionnels dans leurs actions auprès des habitants et intervenir avec eux (suite)
Intitulé de l'action	1.4.2 Former des médiateurs santé
Éléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré une grande méconnaissance du public à l'égard des notions de prévention et d'EPS. De plus, les difficultés rencontrées par les associations et autres intervenants de terrain ont engendré une raréfaction des interventions en EPS, singulièrement auprès des publics vulnérables, en incitant les professionnels à se recentrer sur leur « cœur de métier » (éducateur, travail social...).</p> <p>La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, abordée depuis plusieurs années dans les quartiers politique de la ville grâce à l'Atelier Santé Ville, requiert une attention soutenue auprès des populations les plus à l'écart des circuits d'information.</p> <p>Cependant les interventions effectuées par les professionnels butent souvent sur l'inaccessibilité d'un certain nombre de publics pour des raisons d'horaire, d'intérêt ou d'impossibilité de sortir de leur logement. Dans ce cadre, la formation de personnes relais (médiateurs santé) a fait ses preuves dans un grand nombre de sites. Choisies parmi des bénévoles impliquées dans leur quartier ou leur résidence, ces personnes bénéficieront d'une formation leur permettant d'aborder sereinement certaines questions de santé et de savoir où et comment trouver les informations pertinentes pour répondre aux préoccupations des habitants.</p>
Description de l'action	Initier la formation de médiateurs santé dans les centres sociaux ou encore dans des structures de résidence
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Centres sociaux Résidences sociales Résidences étudiantes Foyers de travailleurs migrants
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Reprise des contacts début 2018 (Espace Les Monis) afin d'identifier de potentiel(le)s volontaires, mise à l'ordre du jour du prochain mardi de Vitry sur les personnes vulnérables, formation à programmer fin 2018
Public visé	Population générale avec un accent vers les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
Moyens	Temps de travail du Service Promotion de la santé et des professionnels, salles de réunion, outils mobilisés selon thématiques
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de médiateurs identifiés et formés Nombre de réunions/animations/projets menés
Point de vigilance ou contraintes	Maintien de la mobilisation des personnes volontaires et renouvellement de l'équipe pour s'assurer de la continuité du dispositif

Axe stratégique	2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote
Objectif de l'action	2.1 Améliorer l'accès au système existant
Intitulé de l'action	2.1.1 Organiser une communication spécifique sur le mode d'emploi du système de santé
Éléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré une grande méconnaissance du public à l'égard du mode d'emploi du système de santé vitriot, citant les urgences hospitalières pour pallier l'absence de leur médecin, omettant le 15, ne connaissant pas ou mal les modalités d'accès aux droits, etc.</p> <p>Cette méconnaissance s'étend aussi aux questions de prévention, même si les dépistages semblent mieux compris et suivis.</p> <p>Il faut souligner que la forte proportion de population d'origine étrangère à Vitry mise en évidence par le diagnostic engendre des obstacles linguistiques d'accès aux services.</p> <p>Dans la suite du forum, un certain nombre d'événements et d'outils de communication sont mobilisés pour entretenir cette information directement auprès du public vitriot</p>
Description de l'action	<p>Créer un outil spécifique de communication sur les structures proposées à Vitry et dans l'environnement territorial avec les conditions de leur utilisation (ex : outil du type « guide santé à Vitry » voir fiche suivante). La mise en place d'un groupe de travail des principaux partenaires concernés permettra de construire l'outil le plus adapté et répondant aux préoccupations des publics les plus éloignés du système de santé. Ce sujet est également traité de façon complémentaire dans les réunions trimestrielles « mardis de Vitry ». Ce travail s'effectuera dans la suite de l'organisation du forum santé auquel de nombreux partenaires ont participé. Cela permettra de créer un outil complémentaire à ceux déjà existants.</p> <p>Organisation de réunions et d'animations auprès des habitants sur l'accès aux droits, aux soins et à la prévention qui pourra s'appuyer sur ce support de communication.</p> <p>Faire connaître et diffuser les brochures du COMEDE traduites en plusieurs langues</p>
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	<p>Partenaires à mobiliser pour la réalisation des outils de communication : services municipaux : service accès aux droits et solidarité, CMS, service communication</p> <p>Autres : EDS, Centres sociaux, Structures d'accompagnement des usagers, CPAM, Résidences sociales, Structures d'hébergement, Migration santé, COMEDE, Associations de quartier</p> <p>Service communication de la Ville</p>
Echéancier ou calendrier	Dans la continuité de l'organisation du forum santé, poursuite des réunions d'information avec les partenaires (CRF, etc.)
Public visé/ public bénéficiaire	Population générale avec un accent vers les personnes les plus éloignées du système de santé
Moyens	Temps de travail du service promotion de la santé et des professionnels, salles de réunion

Ville de Vitry-sur-Seine

Financement	Ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions menées pour la réalisation de l'outil Réalisation du/ des outils de communication Nombre de réunions organisées auprès des habitants / participation des habitants
Point de vigilance ou contraintes	Maintien de la mobilisation des structures partenaires Actualisation des outils de communication qui seront créés

Axe stratégique	2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote (suite)
Objectif de l'action	2.1 Améliorer l'accès au système existant (suite)
Intitulé de l'action	2.1.2 Mettre en place un annuaire et une cartographie interactive des structures de santé
Éléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré un nombre important de structures et dispositifs de santé sur le territoire mais surtout une méconnaissance de celles-ci, y compris pour les professionnels amenés à diriger la population.</p> <p>L'objectif est donc de les recenser afin de les mettre à disposition du plus grand nombre en proposant un outil interactif et actualisé permettant de repérer les ressources mobilisables en matière de santé sur le territoire.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les structures et équipements de santé et d'accès aux droits disponibles sur le territoire vitriote sur la base d'outils existants et les faire acter par les professionnels du territoire - Mettre en forme la liste - Structurer un système d'information géographique reprenant ces éléments et accessible en ligne - Mobiliser les outils de communication de la ville (notamment le site internet de la ville)
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Service informatique Service communication de la Ville
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Premiers contacts pour la mise en forme du contenant en cours, élaboration du contenu et mise en place prévue en 2018
Public visé/ public bénéficiaire	Population générale ainsi que les professionnels
Moyens	Temps de travail du service promotion de la santé, du service communication et du service informatique + moyens informatiques
Financement	Ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Existence de l'annuaire et de la cartographie Utilisation de l'outil (nombre de connexions)
Point de vigilance ou contraintes	Maintien de l'actualisation des données pour permettre à l'outil de rester pertinent

Axe stratégique	2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote (suite)
Objectif de l'action	2.2 Anticiper la déconnection de la démographie médicale et paramédicale des besoins liés à l'augmentation de population
Intitulé de l'action	2.2.1 Rendre le territoire vitriote attractif pour des jeunes professionnels
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a confirmé une certaine tension en matière de démographie médicale engendrée par la très forte croissance de la population (entre +1 et +2% par an depuis 2007) qui va se poursuivre dans les prochaines années et l'avancée en âge des professionnels libéraux, dont les départs en retraite ne sont pas compensés par l'installation de jeunes. Cette nouvelle génération est en effet peu encline à exercer en libéral et privilégie les installations dans le cadre de regroupements de professionnels sous des formes juridiques diverses.</p> <p>De nombreux internes en médecine générale sont accueillis chaque année sur la ville, au centre municipal de santé mais également auprès de médecins libéraux.</p> <p>L'objectif est de rendre le territoire attractif aux jeunes générations, voire de réfléchir aux modalités innovantes d'exercice qui pourraient être accompagnées par la ville afin de les inciter à s'installer sur la ville, en complémentarité avec les services spécifiques proposés par l'ARS dans ce cadre (PAPS Ile de France – portail d'accompagnement des professionnels de santé) et la CPAM</p>
Description de l'action	<p>Organisation de réunions des internes en médecine générale présents sur le territoire sur les services supports proposés par la ville et les actions de santé publique et de santé communautaire auxquelles ils peuvent s'associer.</p> <p>Construire de nouveaux partenariats avec les professionnels ambulatoires</p> <p>Mobiliser les outils de communication de la ville</p>
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	<p>CMS</p> <p>Professionnels libéraux maîtres de stage</p> <p>Universités</p> <p>ARS</p> <p>CPAM</p>
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	<p>Premier accueil des internes automne 2017</p> <p>Deux sessions par an seraient organisées</p>
Public visé	Futurs médecins et professionnels paramédicaux
Moyens	<p>Temps de travail du service promotion de la santé et des professionnels</p> <p>Mise à disposition de salles de réunion</p>
Financement	Ville
Dispositif de suivi	Nombre de réunions menées et de professionnels réunis
Point de vigilance ou contraintes	<p>Maintien de la mobilisation des structures partenaires</p> <p>Aplanir les éventuelles divergences entre les différents modes d'exercice et souligner leur complémentarité</p>

Axe stratégique	2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote (suite)
Objectif de l'action	2.2 Anticiper la déconnection de la démographie médicale et paramédicale des besoins liés à l'augmentation de population (suite)
Intitulé de l'action	2.2.2 Accompagner les professionnels qui souhaitent s'installer à Vitry
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a confirmé une certaine tension en matière de démographie médicale engendrée par la très forte croissance de la population (entre +1 et +2% par an depuis 2007) qui va se poursuivre dans les prochaines années et l'avancée en âge des professionnels libéraux, dont les départs en retraite ne sont pas compensés par l'installation de jeunes.</p> <p>L'objectif est de permettre d'élaborer une réponse satisfaisante aux professionnels (généralement confirmés, voire exerçant déjà sur le territoire) s'adressant à la Ville pour obtenir un appui à leur installation.</p>
Description de l'action	<p>Identifier et rassembler les demandes effectuées auprès de la Mairie par les professionnels en lien avec la direction de l'urbanisme et le GOSB, compte tenu de leur connaissance des locaux</p> <p>Communiquer sur les projets existant de regroupements et les quartiers sous-dotés en professionnels afin de proposer une localisation la plus pertinente possible</p> <p>Mettre en lien avec les principaux bailleurs</p> <p>Mettre en lien avec l'ARS (PAPS) proposant des conseils sur l'installation voire des aides financières le cas échéant et la CPAM.</p>
Porteur de l'action ou pilote	Direction de la santé & secteur commerce
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Direction de l'urbanisme (secteur commerce) Grand Orly Seine Bièvre Bailleurs sociaux
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Poursuite de l'action
Public visé/ public bénéficiaire	Professionnels médicaux et paramédicaux
Moyens	Temps de travail des secteurs concernés
Financement	Ville
Dispositif de suivi	Nombre de demandes reçues et traitées Nombre de professionnels effectivement installés à Vitry
Point de vigilance ou contraintes	Maintien de la mobilisation des professionnels Existence de locaux disponibles adaptés aux besoins des professionnels

Axe stratégique	2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote (suite)
Objectif de l'action	2.3 Améliorer l'offre médico-sociale sur le territoire
Intitulé de l'action	2.3.1 Augmenter les structures de prise en charge des enfants porteurs de handicap psychique ou mental
Éléments de diagnostic justifiant cette action	<p>La ville dispose de plusieurs structures médicosociales portées par la municipalité (CMPP) mais également par le tissu associatif (ITEP – institut thérapeutique éducatif et pédagogique, SESSAD – service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, CAMPS – centre d'action médico-sociale précoce). Toutefois, les réponses apportées sont insuffisantes au regard des besoins, amenant le CAMPS par exemple à ne plus intervenir que pour les 0 à 3 ans (et non plus jusqu'à 6 ans) ou le CMPP, à créer des groupes thérapeutiques permettant aux enfants d'être accueillis de façon plus fréquente faute de trouver un autre mode d'accueil possible. La tranche d'âge des 10-14 ans est particulièrement concernée. De nombreux enfants nécessitant un accompagnement et n'ayant aucune réponse adaptée pour leur accueil (scolarisation impossible), restent avec leurs parents engendrant ainsi des difficultés dans les familles, les parents étant parfois contraints de ne plus travailler.</p> <p>Au-delà des structures publiques, les professionnels du secteur libéral (notamment les pédopsychiatres et orthophonistes) sont également en nombre insuffisants sur le territoire.</p>
Description de l'action	<p>Proposer une offre médico-sociale plus importante pour faire face à la demande (extension de l'activité du CMPP mais offre plus large à réfléchir) afin de préserver les psychothérapies d'ores et déjà réalisées, leur pertinence et leur durée.</p> <p>Une offre complémentaire au CMPP serait également nécessaire avec le développement d'une structure de type CATTP ou hôpital de jour permettant ainsi de ne pas emboliser le CMPP</p>
Porteur de l'action ou pilote	Direction de la santé avec le CMPP
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Intersecteur pédopsychiatrie Structures présentes dans le secteur géographique ARS
Calendrier	Premières réflexions en lien avec le CLSM (fiche C 1.1) en 2018, ouverture à l'horizon 2020
Public visé	Les enfants ayant besoin de structures d'accompagnement et leur famille
Moyens	
Financement	Ville, CPAM, ARS sous réserve d'éventuelles obtentions de subventions
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Ouverture de structure Nombres de places supplémentaires ouvertes
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	2. Améliorer l'accès aux droits et aux soins de la population vitriote (suite)
Objectif de l'action	2.3 Améliorer l'offre médico-sociale sur le territoire (suite)
Intitulé de l'action	2.3.2 Augmenter l'offre de service à la personne pour les personnes âgées en vue de leur maintien à domicile dans de bonnes conditions
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Les enjeux liés au vieillissement de la population doivent être pris en compte et ce d'autant plus dans une ville comme Vitry avec 12,9 % des habitants de plus de 65 ans (soit près de 12 000 vitriots). Plus de 45 % d'entre eux vivent aujourd'hui seuls.</p> <p>Le vieillissement de la population se poursuit. Une évolution de + 12% était déjà notée entre 2007 et 2012. Compte tenu de l'allongement de la durée de vie et des difficultés engendrées par cette évolution, et notamment la perte d'autonomie, des réponses adaptées doivent pouvoir être proposées aux personnes ainsi qu'à leurs familles afin de permettre un maintien à domicile le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>Même si des services existent aujourd'hui sur la ville, ils sont insuffisants au regard des besoins actuels. Leur développement est donc à prévoir en trouvant les réponses les plus adaptées notamment en soirée, le week-end et les jours fériés.</p> <p>La ville dispose d'un service polyvalent d'aide et de soins à la personne. SSIAD : 47 places PA + 10 places PH SAAD : près de 500 bénéficiaires et portage de repas pour 150 personnes en moyenne sur l'année Elle facilite également les relations avec une association d'aide à domicile qui intervient aussi auprès de vitriots.</p>
Description de l'action	Etendre l'offre de service permettant de prolonger le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions
Porteur de l'action ou pilote	Direction des retraités
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	ARS - CLIC7 – conseil départemental - ARS
Echéancier	Réflexion à engager au printemps 2018
Public visé	Personnes âgées
Moyens	
Financement	CCAS, Ville , ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi	Evolution du nombre de personnes accompagnées par les différentes structures sur la ville (SPASAD- CLIC7 et autres structures)
Point de vigilance	Intersectorialité à maintenir vivante

Axe d'intervention B :
Actions destinées à des publics spécifiques

Axe stratégique	1. Publics en situation de précarité
Objectif de l'action	1.1 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
Intitulé de l'action	Organiser des actions spécifiques auprès de ces publics
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré que la population vitriote était impactée par une précarité croissante. S'il est apparu qu'il n'y avait pas de très grands exclus des soins sur le territoire, il n'en est pas de même pour l'accès à la prévention, d'autres problèmes (logement, emploi) prenant le pas.</p> <p>Les actions de prévention, si elles ne sont pas spécifiquement ciblées vers les populations en grande précarité, accroissent les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>L'objectif est donc d'adopter une posture volontariste d'approche de ces publics en poursuivant et élargissant les actions menées dans les quartiers politique de la ville par l'atelier santé ville.</p>
Description de l'action	Organisation d'ateliers santé thématiques ou non, en fonction des demandes et besoins
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CMS - Croix rouge française - Résidence Concorde (Résidents traducteurs) - migration santé ? - Intervenants extérieurs
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	<p>En cours, en fonction des demandes formulées</p> <p>Prochaines échéances : poursuite de l'éducation thérapeutique du patient au foyer de travailleurs migrants Manouchian 1er trimestre 2018</p>
Public visé/ public bénéficiaire	<p>Dans la démarche « d'aller vers », deux publics sont actuellement visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidents du Centre d'Hébergement d'Urgence de la Croix Rouge Française pour des actions d'éducation pour la santé (EPS) - Résidents de la résidence sociale Manouchian pour des actions d'Education thérapeutique du patient (ETP) en langues maternelles
Moyens	Temps de travail du service promotion de la santé et des professionnels, salle de réunion, outils en fonction des thématiques
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre d'ateliers réalisés et de résidents mobilisés
Point de vigilance ou contraintes	Liens avec les médecins traitants (CMS et/ou libéraux) pour l'ETP, éventuellement avec les structures hospitalières de suivi.

Axe stratégique	2. Jeunes
Objectif de l'action	2.1 Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des moins de 25 ans
Intitulé de l'action	2.1.1 Poursuivre la mise à disposition du PAEJ – point d'accueil écoute jeunes
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a confirmé la nécessité de mettre l'accent sur la santé des jeunes en ce que, chez ce public, les sentiments d'invulnérabilité sont sources de prise de risque ou a minima de négligence.</p> <p>La population jeune est fortement représentée à Vitry, avec un taux important de décrochage scolaire et de chômage.</p> <p>La mobilisation des professionnels de la jeunesse doit permettre de faire remonter ces problématiques au rang des priorités et d'accompagner les jeunes dans sa prise en compte.</p> <p>L'objectif est donc d'offrir un Point Accueil écoute jeune pour les 12-25 ans qui permette d'accueillir les jeunes qui traverse une période délicate ou sont confrontés à un souci particulier.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise à disposition du Point Accueil Ecoute Jeunes avec accès libre, anonyme et gratuit, pouvant accueillir et orienter sur toutes les questions sociales, éducatives ou de santé posées par ces jeunes. - Maintenir un travail de partenariat continu et solide et apporter aide et soutien aux professionnels de la jeunesse sur les questions psychosociales ou des situations qui viennent les alerter - Veiller à entretenir et développer le partenariat - Communiquer sur l'existence du PAEJ
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé/ PAEJ
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	<p>Education Nationale, CMPP, CMP, CPEF, CAMPA, Association Espoir</p> <p>Mission Locale ALJT (association pour le logement des jeunes travailleurs)</p> <p>Service municipal de la jeunesse</p> <p>Espace départemental des solidarités</p>
Durée de l'action	Poursuite du dispositif
Public visé	Jeunes de 12 à 25 ans et leur entourage adulte (parents et professionnels)
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel du PAEJ (Psychologues, éducateur, animateur) - Mise à disposition des locaux par la Ville - Outils de communication de la Ville (Internet, supports papier, panneaux lumineux) - Supports vidéo créés ou à créer
Financement	Ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de jeunes-rencontrés</p> <p>Nombre de professionnels et parents vus</p> <p>Nombre d'actions collectives effectuées</p>
Point de vigilance ou contraintes	Veiller à bien répondre à la demande des jeunes et à leur orientation

Axe stratégique	2. Jeunes (suite)
Objectif de l'action	2.1 Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des moins de 25 ans (suite)
Intitulé de l'action	2.1.2 Améliorer la visibilité des CPEF
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a confirmé la nécessité de mettre l'accent sur la santé des jeunes en ce que les sentiments d'invulnérabilité sont sources de prise de risque ou a minima de négligence, en particulier en matière de santé sexuelle. La ville est signataire d'une convention avec le département du Val de Marne. 4 centres de planification et d'éducation familiale existent sur la ville (2 départementaux et 2 municipaux).</p> <p>L'objectif est d'apporter un appui et une information sur les diverses ressources mobilisables en la matière.</p>
Description de l'action	Poursuivre la mise à disposition des CPEF avec accès libre, anonyme et gratuit, pouvant accueillir et orienter sur toutes les questions de contraception et de prévention, avec l'appui des professionnels de santé du centre municipal de santé (examens médicaux)
Porteur de l'action ou pilote	La direction de la petite enfance (ville) en lien avec les services départementaux
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Conseil départemental CMS
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Poursuite de l'action
Public visé/ public bénéficiaire	Jeunes de moins de 25 ans
Moyens	- Personnel - Mise à disposition des locaux
Financement	Ville et conseil départemental
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis Nombre d'actions collectives effectuées
Point de vigilance ou contraintes	Mobilisation du financement du Conseil départemental

Axe stratégique	2. Jeunes (suite)
Objectif de l'action	2.1 Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des moins de 25 ans (suite)
Intitulé de l'action	2.1.3 Identifier et repérer les actions de prévention menées en milieu scolaire afin de les articuler avec l'ensemble des actions menées sur le territoire
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Outre les actions menées par les CPEF dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées par l'Education Nationale. Avant d'engager plus d'interventions destinées au public scolaire, il est important d'identifier ce qu'il s'y fait déjà.
Description de l'action	Interroger le rectorat et les infirmières scolaires sur les différentes interventions menées en promotion de la santé dans les établissements vitriots et les partenaires mobilisés. Faire le point avec les CPEF sur les actions menées sur cette question et auprès de ce public. Identifier les points forts et les lacunes de l'existant pour élaborer un plan d'action partenarial cohérent qui permette de bien articuler les actions en vue de réduire les inégalités d'accès à la prévention entre établissements.
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Education Nationale (infirmières scolaires) Les CPEF
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	En cours, premiers contacts avec les infirmières scolaires pris début 2017 Bilan fin 2017
Public visé/ public bénéficiaire	Jeunes scolarisés
Moyens	- Personnel - Mise à disposition des locaux
Financement	Ville /CD94/ Education nationale
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Repérage des actions effectuées
Point de vigilance ou contraintes	Veiller à un taux suffisant important de réponse pour avoir une visibilité correcte des actions menées Actualisation régulière des données

Axe stratégique	3. Séniors
Objectif de l'action	3.1 Développer et coordonner les actions de prévention menées auprès des séniors
Intitulé de l'action	Poursuivre et développer l'organisation d'actions de prévention et communiquer
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré une grande méconnaissance du public à l'égard des notions même de prévention et d'Education Pour la Santé (EPS). De plus, les difficultés rencontrées par les associations et autres intervenants de terrain ont engendré une raréfaction des interventions en EPS, en incitant les professionnels à se recentrer sur leur « cœur de métier ». Les professionnels et le public interrogés ont confirmé leur souhait de voir plus d'actions de prévention menées sur le territoire.</p> <p>Le public sénior est important à Vitry (13% de plus de 65 ans) et combine des situations très diversifiées allant de l'isolement important à des hébergements collectifs en foyer logement qui de fait concentrent beaucoup d'interventions.</p> <p>L'objectif est donc de remobiliser les partenaires et d'articuler les différentes interventions pour élargir les bénéficiaires et atteindre les personnes plus à l'écart des circuits habituels.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - au-delà des actions existantes (conférences santé, ateliers mémoire, gymnastique douce...), organiser de nouvelles actions de prévention auprès du public sénior sur des thèmes pertinents selon des modalités à construire avec chaque partenaire - Rassembler les différentes actions en direction de ce public pour les mettre à disposition sous la forme d'un outil unique de calendrier des interventions
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé direction des retraités
Partenaires /acteurs à mobiliser	Foyers logements CLIC7, MAIA, PRIF, Intervenants extérieurs Service communication de la Ville
calendrier	Poursuite des actions menées, et élargissement en cours de réflexion en 2017
Public visé	Retraités Vitriots
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail des équipes de la direction des retraités - Outils de communication de la Ville (Internet, supports papier, panneaux lumineux)
Financement	Conférence des financeurs sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Thématiques abordées Nombre de participants aux différentes actions proposées et satisfaction Réalisation d'un outil commun de calendrier des interventions
Point de vigilance ou contraintes	Coordination des actions Actualisation régulière et partage des informations Maintenir l'intérêt des retraités en leur proposant des actions variées, adaptées et à leurs besoins

Axe d'intervention C : Actions thématiques

Axe stratégique	1. Santé mentale
Objectif de l'action	1.1 Améliorer l'accès aux droits et aux soins en santé mentale
Intitulé de l'action	Mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
Éléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a souligné, tant de la part des professionnels que du public la grande difficulté à obtenir un soin ou un suivi en matière de santé mentale. La ville est également confrontée à des situations individuelles complexes de personnes porteuses de troubles psychiques et sans que des véritables solutions puissent être trouvées (troubles de voisinages, violences) amenant parfois à des hospitalisations sous contraintes.</p> <p>Les géographies des secteurs psychiatriques rajoutent à la complexité et un manque de concertation et d'articulation entre les acteurs a été constaté. L'organisation d'un partenariat plus structuré paraît nécessaire, Le dispositif CLSM a montré son intérêt et son efficacité au niveau national. Vitry fait par ailleurs l'objet d'un secteur psychiatrique à part entière pour les adultes.</p>
Description de l'action	<p>Créer un espace de concertation et de coordination entre services de psychiatrie publics, usagers, associations, aidants, intervenants sociaux et médico sociaux, sur la base d'un diagnostic préalable affiné avec les principaux partenaires afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et rendre plus lisibles les circuits, ressources et initiatives ; - Engager des réflexions et actions ciblées qui seront priorisées suite au diagnostic sur les difficultés concrètes des personnes (logement, travail) ; - Créer un dispositif de traitement des situations complexes en articulation avec le groupe Regards Croisés de l'Espace Départemental des Solidarités - mettre en place des actions de sensibilisation et formation (ex : Participer aux activités de la Semaine Internationale de la santé mentale) ; - Fluidifier les filières de soins et éviter les ruptures ; - Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux droits, à la prévention et aux soins.
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé / secteur psychiatrique
Partenaires /acteurs à mobiliser	<p><u>Pour affiner le diagnostic :</u> Services municipaux : CMPP, service accès aux droits et solidarité (secteur handicap), services de la direction des retraités, service habitat, CMS Espace départemental des solidarités, UNAFAM, les 2 ESAT, Bailleurs sociaux, SAMSAH-SAVS Usagers : GEM (groupe d'entraide mutuelle) Equipes mobiles psychiatriques - Secteur libéral ambulatoire en psychiatrie D'autres partenaires pourront être mobilisés ultérieurement en fonction du public et des thématiques définies suite au diagnostic</p>
Echéancier ou calendrier	Démarrage d'un premier groupe de travail au 4ème trimestre 2017 pour affiner le diagnostic et définir les contours du CLSM, réunion de préfiguration programmée début 2018
Public visé	Habitants de Vitry
Moyens	<p>Temps de travail pour préparer les données du diagnostic et assurer la coordination</p> <p>Mise à disposition de salles de réunions</p>

Ville de Vitry-sur-Seine

Financement	Cofinancement ville / ARS pour temps de coordination sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Mise en œuvre du CLSM Mise en place d'actions concrètes Meilleure coordination des acteurs de psychiatrie
Point de vigilance ou contraintes	Recrutement d'un coordonnateur spécifique Accent sur les complémentarités entre dispositifs existants sur le territoire

Axe stratégique	2. Prévenir et prendre en charge les consommations de produits addictifs
Objectif de l'action	2.1 Améliorer l'accès aux soins en addictologie des vitriots
Intitulé de l'action	2.1.1 Mettre en place un dispositif d'accueil « jeunes consommateurs de cannabis »
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré que la question de l'usage des toxiques et singulièrement le cannabis chez les jeunes était à la fois très important sur le territoire mais aussi que les professionnels disposent de peu de ressources pour y répondre.</p> <p>Le dispositif « Jeunes consommateurs » mis en place par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) permet de cibler un accueil spécifique. Bénéficiant d'un soutien institutionnel, cette consultation peut répondre à une injonction judiciaire de soin, mais surtout à une orientation faite par les partenaires (PAEJ, etc.) qui en ont souligné le besoin.</p>
Description de l'action	Mise en place sur Vitry d'un dispositif, aujourd'hui limité à Ivry et Villejuif, au sein du centre municipal de santé
Porteur de l'action ou pilote	CMS en lien avec le service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	PAEJ CILDT (Villejuif) fusionné avec RAVMO ARS MILDECA
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Réflexion à mener à partir de début 2018, programmation de la première réunion de présentation du dispositif le 13/2/18
Public visé	Jeunes consommateurs
Moyens	- Personnel du CMS - Mise à disposition des locaux par la Ville
Financement	Ville, CPAM et ARS sous réserve d'éventuelles obtentions de subventions
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Mise en place de la consultation Nombre de patients pris en charge directement (vs nombre via l'injonction judiciaire)
Point de vigilance ou contraintes	Maintien de la discrétion du lieu où sera organisée la consultation pour ne pas l'étiqueter de façon stigmatisante auprès des jeunes

Axe stratégique	2. Prévenir et prendre en charge les consommations de produits addictifs (suite)
Objectif de l'action	2.1 : Améliorer l'accès aux soins en addictologie des vitriots (suite)
Intitulé de l'action	2.1.2 Mieux structurer les filières d'accès aux soins en addictologie et fluidifier les parcours
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a montré que la question de l'usage des toxiques (légaux et illégaux) était à la fois très importante sur le territoire mais aussi qu'il y a peu de ressources locales pour y répondre, les patients devant s'adresser aux équipements dans les communes limitrophes.</p> <p>L'objectif est de permettre aux vitriots de disposer d'un meilleur accès aux soins en addictologie en identifiant les ressources disponibles, voire en accroissant l'offre proposée.</p>
Description de l'action	<p>Approfondir les questions soulevées lors du diagnostic de l'absence de structure vitriote de prise en charge.</p> <p>Elaborer avec les acteurs concernés une stratégie d'amélioration des filières de soin.</p>
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	<p>CMS CILDT (Villejuif) fusionné avec RAVMO CMP Equipe de Liaison et de Soins en addictologie de Paul Guiraud CSAPA Choisy le Roi</p>
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	<p>Prise de contact effectué dernier trimestre 2017 à l'occasion de la table ronde organisée dans le forum</p> <p>Elaboration plan d'action pour 2018</p>
Public visé/ public bénéficiaire	Population de Vitry souffrant d'addictions
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel - Mise à disposition des locaux
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Existence d'un plan d'action concret avec échéances pour l'amélioration des filières de soins
Point de vigilance ou contraintes	Veiller à ne pas développer un réseau complémentaire aux dispositifs existants

Axe stratégique	2. Prévenir et prendre en charge les consommations de produits addictifs (suite)
Objectif de l'action	2.2 : Améliorer l'accès à la prévention en addictologie des vitriots
Intitulé de l'action	2.2.1 Programmer des actions de prévention alcool-tabac-cannabis et autres produits
Éléments de diagnostic justifiant cette action	La question des addictions et de l'usage des toxiques pose un gros problème sur le territoire comme l'a montré le diagnostic. Pour des raisons complexes, le sujet n'était jusqu'alors que peu abordé, et mérite que l'on y accorde plus d'importance.
Description de l'action	Organiser des actions thématiques auprès du public vitriot en lien avec les campagnes nationales : Mois sans tabac pour 2017 Possibilité de tenir un stand sur les conduites à risque en milieu festif lors notamment du festival sur les pointes ou de la fête des Lilas Intervention Lycée Jean Macé 2018 Mobiliser les outils de communication de la Ville et les outils pédagogiques du centre de documentation en fonction des thématiques
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	CILDT (Villejuif) CMS PAEJ Service communication de la Ville
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Actions alcool-tabac-cannabis mises en œuvre, Lycée Jean Macé, premier trimestre 2018.
Public visé/ public bénéficiaire	Population générale de Vitry
Moyens	- Personnel - Outils pédagogiques - Mise à disposition des locaux
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre d'Actions effectivement menées Nombre de professionnels mobilisés Nombre de participants à ces actions
Point de vigilance ou contraintes	Acceptabilité des actions de prévention

Axe stratégique	3. Santé relationnelle, affective et sexuelle
Objectif de l'action	3.1 Promouvoir la santé relationnelle affective et sexuelle
Intitulé de l'action	3.1.1 Organisation de projets et d'ateliers
Eléments de diagnostic justifiant cette action	<p>Le diagnostic a confirmé la nécessité de mettre l'accent sur la santé des jeunes en ce que les sentiments d'invulnérabilité sont sources de prise de risque ou a minima de négligence, en particulier en matière de santé sexuelle.</p> <p>Les questions de discrimination, de relations garçons-filles, sont régulièrement évoquées par les éducateurs comme devant être débattues avec les jeunes.</p> <p>Le 1^{er} décembre est un moment fort qui permet de structurer des actions approfondies en amont.</p>
Description de l'action	<p>Chaque année, à l'occasion du 1^{er} décembre, mais aussi en dehors de ce calendrier, le service promotion de la santé intervient auprès de différents publics (ESAT, Mission Locale, ALJT, etc.) sur ce thème.</p> <p>Les CPEF présents sur la ville effectuent également des animations dans les établissements scolaires du secondaire.</p> <p>Les actions sont programmées en lien très étroit avec les partenaires qui suggèrent des projets et des actions différentes chaque année.</p> <p>En 2017 l'action se portera auprès du public accueilli en CHU par la CRF..</p>
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser	CeGIDD, PAEJ, CPEF, Education Nationale, ESAT, ALJT, Mission locale... Intervenants extérieurs
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Renouvellement des actions menées chaque année
Public visé/ public bénéficiaire	Ensemble de la population vitriote
Moyens	Temps de travail
Financement	Ville, conseil départemental, éducation nationale et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Réalisation de l'animation Perception par les participants
Point de vigilance ou contraintes	Proposer chaque année des actions différentes pour maintenir l'intérêt auprès du public

Axe stratégique	3. Santé relationnelle, affective et sexuelle (suite)
Objectif de l'action	3.1 : Promouvoir la santé relationnelle, affective et sexuelle (suite)
Intitulé de l'action	3.1.2 Réduction des risques
Eléments de diagnostic justifiant cette action	La réduction des risques a démontré son efficacité dans la prévention des infections sexuellement transmissibles et Hépatites
Description de l'action	La Ville adopte une politique de réduction des risques en entretenant dans l'espace public un réseau de 12 distributeurs de préservatifs masculins (1 Euro les 6), 7 distributeurs de préservatifs féminins (0.2 Euro pièce) et 3 totems d'échange de seringues. La Ville a la volonté de maintenir ces appareils, d'en suivre l'utilisation afin qu'ils répondent aux besoins en adaptant les implantations aux évolutions des besoins. Des préservatifs sont mis à disposition gratuitement dans certains accueils ou lors de certaines manifestations.
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	ALJT Résidence étudiante
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Poursuite de l'entretien du réseau de distributeurs et des totems
Public visé/ public bénéficiaire	Tout public et usagers de drogues par voie intraveineuse
Moyens	- Personnel - Mise à disposition du matériel - frais de maintenance des distributeurs et totems
Financement	Ville et ARS sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de préservatifs distribués Nombre de kits distribués
Point de vigilance ou contraintes	Vigilance à l'égard des dégradations Adaptation des implantations aux évolutions des besoins identifiées.

Axe stratégique	4. Promotion de la vaccination
Objectif de l'action	4.1 Communiquer sur les recommandations vaccinales
Intitulé de l'action	4.1.1 Envoi personnalisé de courriers aux parents à des âges clés
Eléments de diagnostic justifiant cette action	La promotion de la vaccination est d'autant plus efficace que l'information est personnalisée et individuelle. L'objectif est de rappeler aux parents les nécessités de vacciner leur enfant aux âges clés.
Description de l'action	Envoi d'un courrier personnalisé tous les mois aux parents d'enfants vitriots aux âges clés des obligations vaccinales (11 mois, 6 et 11 ans) soit environ 300courriers/mois en lien avec les PMI qui vaccinent jusqu'à deux ans et le CMS, centre de vaccinations agréé à partir de 6 ans
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Etat civil PMI Service mobilité de la DRH pour la mise sous pli
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Poursuite 2017 et adaptation en fonction des nouvelles obligations
Public visé/ public bénéficiaire	Enfants 11 mois, 6 ans et 11 ans (peut-être sujet à évolution selon calendrier vaccinal définitif 2018)
Moyens	Temps de travail des agents Courriers et coût affranchissements
Financement	Ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de retours par erreur d'adressage Retour des parents auprès des professionnels ambulatoires
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	4. Promotion de la vaccination (suite)
Objectif de l'action	4.1 : Communiquer sur les recommandations vaccinales (suite)
Intitulé de l'action	4.1.2 Organiser un événement autour de la semaine européenne de vaccination
Eléments de diagnostic justifiant cette action	En complément de l'envoi personnalisé, un événement annuel lors de la semaine européenne de vaccination permet de mobiliser les professionnels de l'enfance et de sensibiliser la population
Description de l'action	Mobilisation du centre de vaccination (y compris à destination des voyageurs) du Centre Municipal de santé et Pmi sur le sujet pour la mise en place d'actions particulières. Selon les années une exposition est organisée dans différents lieux (centres sociaux...), associée à des animations. Proposer un concours d'affiche sur les vaccinations dans les centres sociaux ou les centres de loisirs avec remise de prix
Porteur de l'action ou pilote	Service promotion de la santé
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Services municipaux : CMS, centres de loisirs, Service communication PMI Centres sociaux
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Renouvellement des actions menées à partir de 2018
Public visé/ public bénéficiaire	Tout public
Moyens	- Personnel - Mise à disposition des locaux
Financement	Ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Animation effectuée et nombre de participants Qualité des affiches
Point de vigilance ou contraintes	

Axe d'intervention D :
Environnement

Axe stratégique	1. Améliorer le cadre de vie des vitriots
Objectif de l'action	1.1 Développer la nature en ville
Intitulé de l'action	Intégrer la nature dans les projets d'aménagement
Eléments de diagnostic justifiant cette action	La concertation en cours pour la définition du projet urbain du NPRU a montré une forte attente des vitriots en matière de présence de nature à proximité de leur lieu de vie.
Description de l'action	Etre vigilant à intégrer des espaces verts et des espaces publics verts dans les projets d'aménagement en cours (ZAC Rouget de Lisle, ZAC Gare Ardoines, ZAC Seine Gare Vitry, NPRU)
Porteur de l'action ou pilote	Service environnement
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Services municipaux : direction des espaces verts, bureau d'étude voirie, direction du renouvellement urbain, direction de l'aménagement
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	En cours ; sans échéance.
Public visé/ public bénéficiaire	Tout public
Moyens	- Personnel - prestataire : étude trame verte et bleue
Financement	Ville Soutiens de la Région et de l'ANRU
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de m ² d'espace vert créé Nombre de m ² d'espace vert / habitant Taux d'accès à un espace vert de proximité (notion de distance à préciser)
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	1. Améliorer le cadre de vie des vitriots
Objectif de l'action	1.2 Améliorer la propreté chez les bailleurs
Intitulé de l'action	Améliorer les conditions de pré-collecte des déchets
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Un diagnostic en cours sur les locaux déchets, montre qu'un grand nombre de locaux déchets ne sont pas dans un état correct et peuvent engendrer la présence de nuisibles.
Description de l'action	Diagnostic des locaux déchets /sensibilisation des habitants en porte à porte / travail technique avec les bailleurs
Porteur de l'action ou pilote	EPT Grand Orly Seine Bièvre, Pôle déchets, secteur Vitry -sur-Seine
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Bailleurs
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	A débuté en mars 2016 ; est prévue jusqu'à mi 2018 pour la partie diagnostic/sensibilisation ; travail avec les bailleurs sans date limite.
Public visé/ public bénéficiaire	Habitants de l'habitat social
Moyens	EPT : animateurs déchets, technicienne déchets Ville : service communication Prestataires pour le diagnostic : BERIM Prestataire pour la sensibilisation : ECOGESTIK (action terminée) Partenaire pour la sensibilisation : SYCTOM
Financement	EPT GOSB Eco-Emballages
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de foyers pour lesquels un diagnostic a été réalisé - Nombre de foyers ayant eu une sensibilisation - Nombre de sites ayant vu les conditions de pré-stockage s'améliorer
Point de vigilance ou contraintes	Bonne volonté des bailleurs

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie des vitriots
Objectif de l'action	1.3 Développer la collecte pneumatique
Intitulé de l'action	
Eléments de diagnostic justifiant cette action	La collecte pneumatique permet de supprimer les locaux de stockage de déchets et les bacs et les nuisances associées. Un questionnaire d'évaluation de satisfaction est systématiquement envoyé aux foyers desservis dans les mois qui suivent la mise en service. Sur les 1 230 premiers foyers desservis, 80% des répondants ont trouvé que ce système améliorerait la propreté de leur résidence.
Description de l'action	travaux de génie civil pour création de réseau. Information et sensibilisation des utilisateurs
Porteur de l'action ou pilote	EPT Grand Orly Seine Bièvre, Pôle déchets, secteur Vitry –sur-Seine
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Bailleurs et copropriétaires desservis.
Durée de l'action/ échancier ou calendrier	Travaux entre 2012 et 2021 pour environ 10 000 équivalent logement raccordés.
Public visé/ public bénéficiaire	Habitants des quartiers desservis.
Moyens	EPT : ingénieur déchets, animateurs déchets, technicienne déchets Prestataires: groupement Sita Ros Roca pour la conception réalisation de l'ouvrage collecte pneumatique Prestataire : ESM pour l'entretien maintenance de l'ouvrage collecte pneumatique
Financement	EPT GOSB ANRU (AMI PIA) Ademe ANRU (1er programme) Etat sous réserve d'éventuelle obtention de subvention
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	% des usagers déclarant une amélioration de la propreté
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	2. Lutter contre la précarité énergétique
Objectif de l'action	2.1 Diminuer le nombre de foyers en situation de précarité énergétique
Intitulé de l'action	Lutte contre la précarité énergétique - Action sur Vitry de la PRET (plateforme de la rénovation énergétique pour tous)
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Le taux de ménage en précarité énergétique est de 12% à Vitry contre 7% pour le département. 2 500 ménages sont concernés, à 60% locataires
Description de l'action	Le Conseil Départemental du Val-de-Marne a mis en place à titre expérimental, sur 3 communes, dont Vitry, une plateforme de la rénovation énergétique pour tous. Des ambassadeurs énergie prennent contact avec des ménages, identifiés par le CCAS, les services d'hygiène, ou rencontrés lors d'animations sur le terrain. Ce dispositif vise à accompagner les ménages vers une maîtrise de leurs dépenses énergétiques, et à permettre la réalisation de travaux, en mobilisant toutes les aides possibles.
Porteur de l'action ou pilote	CD94
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Villes Vitry, Champigny, Villeneuve St Georges Agence de l'énergie
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	
Public visé/ public bénéficiaire	Habitants
Moyens	CD94
Financement	
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de foyers vitriots ayant bénéficié d'une visite diagnostic - Nombre de foyers ayant engagé des travaux - Baisse de la facture d'électricité dans les foyers
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	2. Lutter contre la précarité énergétique
Objectif de l'action	2.1 Sensibiliser aux économies d'énergie - porte à porte dans le parc social
Intitulé de l'action	Ambassadeur développement durable : sensibilisation aux économies d'énergie
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Le taux de ménage en précarité énergétique est de 12% à Vitry contre 7% pour le département. 2 500 ménages sont concernés, à 60% locataires.
Description de l'action	Sensibilisation en porte à porte aux économies d'énergie chez les bailleurs sociaux
Porteur de l'action ou pilote	Ville- service environnement
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	bailleurs
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	De 2011 à 2015 : 7 500 foyers sensibilisés De 2017 à 2020 : objectif de 4 500 foyers sensibilisés
Public visé/ public bénéficiaire	Habitant du parc social
Moyens	Ville - bailleurs
Financement	Ville Bailleurs
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	- Nombre de foyers sensibilisés - Baisse de la facture d'électricité dans les foyers témoins
Point de vigilance ou contraintes	Avoir des foyers témoins

Axe stratégique	2. Lutter contre la précarité énergétique
Objectif de l'action	2.2 Sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie
Intitulé de l'action	Défi école à énergie positive
Eléments de diagnostic justifiant cette action	
Description de l'action	Les classes participant au défi proposent et mettent en œuvre un projet visant à réduire leur impact environnemental
Porteur de l'action ou pilote	Ville – direction voirie environnement – chargé de mission développement durable
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Ville – responsable développement durable Inspection académique Professeurs Agence de l'énergie du Val-de-Marne
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	Année scolaire 2016-2017
Public visé/ public bénéficiaire	Enfants – CM1 et CM2 (8 classes – environ 200 enfants)
Moyens	ville
Financement	ville
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre d'enfants sensibilisés
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	3. Développer la mobilité durable
Objectif de l'action	3.1 Développer les circulations douces
Intitulé de l'action	Intégrer la mobilité douce dans les projets d'aménagement
Eléments de diagnostic justifiant cette action	
Description de l'action	Prise en compte de la mobilité douce dans l'élaboration des projets urbains
Porteur de l'action ou pilote	Ville - service études voirie
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Ville - DHCRU pour le projet NPRU ; DAFU - révision du PLU et service aménagement
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	NPRU : définition du projet urbain en 2017-2018 PLU : arrêt des grandes lignes (et notamment emplacements réservés pour sentes piétonnes) courant 2018
Public visé/ public bénéficiaire	Usager de l'espace public vitriot
Moyens	Humains : ville Prestataire : Complementerre
Financement	Ville ANRU
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Km de sente piétonne réalisé Km de piste cyclable Nombre de dispositifs sécurisés pour les vélos installés sur la ville Nombre de cyclistes
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	4. Améliorer les conditions d'habitation
Objectif de l'action	4.1 Mettre en œuvre une OPAH copropriété
Intitulé de l'action	Mise en œuvre une OPAH copropriété
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Un diagnostic réalisé par Urbanis en 2014 a mis en évidence : <ul style="list-style-type: none"> - Bâti du parc existant vieillissant, confronté à une déqualification - Habitants du parc privé à Vitry plus modeste que dans le reste du département
Description de l'action	Un prestataire est missionné pour accompagner 15 adresses présentant des conditions d'habitat les plus précaires. Il s'agit d'un dispositif incitatif.
Porteur de l'action ou pilote	Ville – service Habitat
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Ville-service environnement ANAH DHRIL
Durée de l'action/ échancier ou calendrier	2017-2022
Public visé/ public bénéficiaire	Habitants du parc privé
Moyens	Ville : moyens humains Prestataire : groupement APIC - CITALLIOS
Financement	Ville ANAH
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	Nombre de logements réhabilités
Point de vigilance ou contraintes	

Axe stratégique	4. Améliorer les conditions d'habitation
Objectif de l'action	4.2 Sensibiliser les habitants au bien vivre dans leur logement
Intitulé de l'action	Ambassadeur développement durable : sensibilisation au bien vivre dans son logement
Eléments de diagnostic justifiant cette action	Nombre de plaintes en 2016 relatives à des désordres dans l'habitat : 160 ; les enquêtes montrent globalement des problèmes d'humidité liés à un problème de ventilation, à des bouches obturées et/ou au calfeutrement volontaire pour économies d'énergie.
Description de l'action	Sensibilisation en porte à porte au bien vivre dans son logement : sur l'importance de l'aération (fenêtre) et de la ventilation, sur les mesures de lutte contre les cafards et punaises de lit, etc... chez les bailleurs sociaux
Porteur de l'action ou pilote	Ville- service environnement
Partenaires /acteurs à mobiliser ou impliqués	Ville – service habitat bailleurs
Durée de l'action/ échéancier ou calendrier	De 2017 à 2020 : objectif de 4 500 foyers sensibilisés
Public visé/ public bénéficiaire	Habitant du parc social
Moyens	Ville – Bailleurs Prestataire : PEVM
Financement	Ville Bailleurs
Dispositif de suivi : indicateurs d'évaluation	- Nombre de foyers sensibilisés
Point de vigilance ou contraintes	

Entre Monsieur Le Maire de Vitry-sur-Seine, Monsieur Le Préfet du Val-de-Marne, Monsieur
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé D'Ile-de-France.

Il a été convenu le présent Contrat Local de Santé

Portant sur la Ville de Vitry-sur-Seine

Et dont le contenu est décrit dans le présent document

A Créteil,

le 27 novembre 2018

Le Maire de Vitry-sur-Seine



Jean-Claude KENNEDY

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU

Le Préfet du Val-de-Marne



Laurent PREVOST

